

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt, le dix juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maisons, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame BERNARDON Patricia, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs, BERNARDON Patricia, LEROY Maryse, FAGNON Christian, DECELLE Juliette, GELAIN Thomas, GONCALVES LUCAS Cécile, CHEVAUX Christophe, LEGRAND Jean-Charles

ABSENTS : CARRÉ Hervé

SECRETAIRE DE SEANCE : CHEVAUX Christophe

Délibération n° 2020/32 : ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Conformément aux dispositions de l'article R.131 du Code Electoral, le bureau électoral est présidé par le Maire, Patricia BERNARDON, et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Messieurs FAGNON Christian et CARRE Hervé, et Mesdames GONCALVES LUCAS Cécile et DECELLE Juliette

Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire

Le Maire donne lecture :

- 1°) Des articles transcrits ci-dessus du Code Electoral relatifs à l'élection des Sénateurs.
- 2°) Du décret n°2020-812 du 29/06/2020 fixant la date à laquelle les Conseils Municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le 27 septembre 2020
- 3°) De l'arrêté n°2020-11 du 01/07/2020 de la Préfète convoquant à cet effet les Conseils Municipaux.

Le Maire a indiqué que conformément à l'article L.284 du code électoral, le conseil municipal devait élire en son sein 1 délégué et 3 suppléants.

Le Maire a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder, sans débat, au scrutin secret majoritaire à 2 tours (art. L.288), à l'élection d'un délégué.

Candidat : BERNARDON Patricia

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 8

Bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

BERARDON Patricia : 7 voix

LEROY Maryse : 1 voix

Mme BERNADON Patricia ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée élu et a accepté le mandat.

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, à l'élection de trois suppléants.

Candidats : LEROY Maryse, FAGNON Christian, GELAIN Thomas

1^{er} tour de scrutin pour le 1^{er} suppléant

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 8

Bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

Mme LEROY Maryse : 7 voix

M. GELAIN Thomas : 1 voix

L'ordre des suppléants est déterminé par le nombre de voix obtenues. En cas d'égalité de suffrages, la préséance appartient au plus âgé.

Mme LEROY Maryse ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée suppléante et a accepté le mandat

1^{er} tour de scrutin pour le 2^{ème} suppléant

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 8

Bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

M FAGNON Christian : 6 voix

M. GELAIN Thomas : 2 voix

L'ordre des suppléants est déterminé par le nombre de voix obtenues. En cas d'égalité de suffrages, la préséance appartient au plus âgé.

M. FAGNON Christian ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé suppléant et a accepté le mandat.

1^{er} tour de scrutin pour le 3^{ème} suppléant

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 8

Bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

M. GELAIN Thomas : 7 voix

M. FAGNON Christian : 1 voix

L'ordre des suppléants est déterminé par le nombre de voix obtenues. En cas d'égalité de suffrages, la préséance appartient au plus âgé.

M. GELAIN Thomas ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé suppléant et a accepté le mandat.

Le secrétaire de séance

Le Maire